

SECHERESSE 2017

Si vous avez subi des dommages liés à la sécheresse 2017 :

Signalez-vous en mairie.

Veillez préciser : vos noms, prénoms,
coordonnées où vous joindre
les dommages constatés (description, photo),
les coordonnées (lettre et chiffres) de la
parcelle sur lesquels sont situés les bâtiments.



T : 04 90 64 02 30 - Mail : mairie-sault-84@orange.fr

La procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturel par la commune n'exonère pas l'assuré de déclarer le sinistre à son assureur.